

LABEL CODE : MODE D'EMPLOI

Le Label Code (LC) permet, en Allemagne, d'identifier le label sous lequel des phonogrammes sont publiés et, par voie de conséquence, d'effectuer notamment dans les stations de radios une saisie informatique des « minutes d'émission par label » et d'obtenir ainsi une détermination des minutes d'émission et des répartitions de droits correspondants.

Ce Label Code est également utilisé en Allemagne pour gérer les droits attachés aux vidéomusiques et doit donc figurer sur vos supports.

Ce numéro à 5 chiffres doit toujours être utilisé précédé des lettres « LC » (signifiant « Label Code »)



LC -

Ce Label Code doit être graphiquement représenté sur les étiquettes des disques vinyles et des disques audionumériques (« CD »), au format **15 x 6 mm** et doit être appliqué, de préférence, dans le quart droit supérieur de l'étiquette ou directement sur le disque audionumérique (« CD »). Il convient également de prévoir l'impression du symbole sur les pochettes des disques ou des fiches d'accompagnement des disques audionumériques.

Lorsque le support du son est une bande magnétique, le carton doit être pourvu d'un autocollant comportant le symbole LC au format **25 x 10 mm** (selon le modèle ci-dessus) de manière à permettre l'inscription du numéro à 5 chiffres à la machine à écrire.

Enfin, les documents accompagnant le support doivent également être pourvus du Code LC pour faciliter aux radios le travail de documentation dans leurs archives sonores.

Si vous disposez déjà de son destinés au marché allemand pour lesquels l'impression du Label Code n'est pas possible (par exemple, des importations en produits finis), vous pouvez obtenir, sur demande, auprès de la SPPF, des autocollants pré-imprimés porteurs du symbole LC.

Nous vous conseillons de coller ces étiquettes, renseignées par vos soins du Label Code qui vous a été délivré, sur tous les supports de son adressés aux radios à titre d'échantillon dans la mesure où ce Label Code constitue le seul moyen de garantir un décompte sans erreur des minutes d'émission et, par voie de conséquence, les répartitions de droits correspondants.

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que c'est vous qui supporterez le risque découlant de toute absence d'étiquette et de toute erreur dans ses mentions.



LA PERCEPTION DE VOS DROITS SUR LE TERRITOIRE ALLEMAND PAR LA SPPF

La GVL (société de gestion des droits des Artistes-Interprètes et des Producteurs en Allemagne) et la SPPF ont conclu un accord dont l'objet est de permettre à cette dernière de percevoir, pour votre compte, auprès de la GVL, vos droits à rémunération correspondant aux utilisations de vos phonogrammes et / ou vidéogrammes sur le territoire allemand.

ATTENTION

**La représentation de vos droits, par la SPPF, en Allemagne,
ne vaut que pour les enregistrements pour lesquels vous n'êtes pas représentés,
soit directement auprès de la GVL,
soit indirectement par contrat de licence, de distribution ou de représentation,
aux termes duquel vous auriez confié la gestion de vos droits à votre contractant sur ce territoire.**

Afin de permettre à la SPPF d'organiser la représentation de vos droits en Allemagne, nous vous saurions gré de bien vouloir :

- d'une part, **nous transmettre, simultanément** à votre dossier d'admission et / ou aux déclarations de phonogrammes et / ou de vidéogrammes que vous effectuerez au Répertoire Social de la SPPF, la liste de vos labels correspondant aux marques des supports sur lesquels vos enregistrements ont été publiés ainsi que la nationalité de ces labels ;
- d'autre part, **nous confirmer, par écrit**, que pour les labels que vous nous communiquerez, votre société n'est pas représentée en Allemagne dans les conditions visées ci-dessus ;

Une fois ces informations fournies, la SPPF sera en mesure, dans le cadre de ses mises à jour, de demander auprès de la GVL un Label Code (LC) pour chacun de vos labels afin que vous puissiez les faire figurer, selon les normes prévues figurant au verso, sur chacun des supports concernés (Phonogrammes ou Vidéomusiques).